MAIRIE DE TORSAC

1 Place Jules Richeux
Le Bourg
16410 TORSAC

05.45.24.54.20
mairie@torsac.fr

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE N° 11
DU 8 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry PERONNAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 31 août 2026

Présents : Mesdames et Messieurs PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, Delphine BLIN

Absents excusés : RICHARD Malika, ADAM Olivier

Madame Elisabeth HOWE est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 10 août 2026
- Projet multiple rural et logement : point de situation
- Travaux en cours : voirie 2026, pont RD 41, église..
- Ecole
  - Rentrée scolaire
  - Adhésion à la charte « Bien Manger à l'Ecole » du Grand Angoulême
- Bien immobilier en vente sis rue du Lavoir
- Débit de boissons « licence IV »
- Logiciels informatiques du secrétariat de la mairie
- Grand Angoulême : rugby SA XV
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 août 2026
Délibération n° 2026-11-1
Le procès-verbal de la séance du 10 août 2026 est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

Projet multiple rural et logement : point de situation
Le dossier de consultation des entreprises pour les lots 1 – gros œuvre, maçonnerie, pierre de taille, lot 2 – charpente, lot 3 – couverture et le lot 4 - VRD a été déposé le 12 août 2026 sur la plateforme des marchés publics.
La date limite de remise des offres a été fixée au 7 septembre 2026 à 17h.
L'ouverture des plis et l'analyse des offres aura lieu en suivant, au plus tard début de semaine prochaine.
Une consultation pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé a également été lancée.
D'autre part, une réunion publique est programmée vendredi 11 septembre 2026 à 19h à la salle polyvalente pour présenter le projet à la population.

Travaux en cours : voirie 2026, pont RD 41, église..

- *Voirie 2026* : Les travaux de voirie réalisés par l'entreprise SCOPTA ont commencé le 25 août 2026. Pour rappel, ils portent sur la réfection de la route du stade, du chemin de Chez Gory, du chemin de La baronnie et de la rue du Chamoulard.
- Par mesure de sécurité, un panneau « STOP » sera mis route du stade.

- *Pont RD 41* : Les travaux de réfection du pont sur la RD 41 avec la création d'un cheminement piétons sont quasiment terminés. Il ne reste plus qu'à réaliser les trottoirs au droit du pont.

- *Eglise* : Les réunions de chantier ont lieu tous les 15 jours. Les travaux devraient être terminés dans les temps, fin octobre 2026.

Ecole

- *Rentrée scolaire*

La rentrée a eu lieu mardi 1er septembre.
Les effectifs sont les suivants :
- Ecole de Torsac avec 2 classes (CE2 au CM2) : 42 enfants + 1 enfant en immersion le vendredi à raison de 30 enfants de Fouquebrune – 9 de Torsac – 3 de Dignac
- Ecole de Fouquebrune avec 3 classes (PS au CE2) : 58 enfants dont 18 de Torsac et 40 de Fouquebrune

- *Adhésion à la charte « Bien Manger à l'Ecole » du Grand Angoulême*
Délibération n° 2026-11-2

Monsieur le Maire explique qu'une charte intitulée « Bien Manger à l'Ecole » est en place depuis plusieurs années au sein de la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême.
Elle a été conçue dans le cadre du projet alimentaire territorial porté par Grand Angoulême.

Cette charte porte sur les objectifs suivants :

- Un projet alimentaire partagé : développer la dimension participative de la restauration scolaire communale ;
- L'art de cuisiner : valoriser le fait-maison ;
- L'éveil alimentaire : affirmer la mission d'éducation au goût de la restauration scolaire ;
- L'approvisionnement local et responsable : recourir aux productions locales et labellisées ;
- La lutte contre le gaspillage : intervenir sur les différents stades de production des repas pour diminuer le gaspillage.

Le réseau « Bien Manger à l'Ecole » du Grand Angoulême, composé d'élus et de techniciens de communes volontaires a été constitué pour favoriser les échanges, les bonnes pratiques et mettre en place des actions.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la charte « Bien Manger à l'Ecole » du Grand Angoulême et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
Madame HOWE Elisabeth informe les conseillers que Madame Sabrina CLERCY va effectuer une formation pratique destinée aux cuisiniers du territoire.

Bien immobilier en vente sis rue du Lavoir

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une maison située « rue du Lavoir » est en vente au prix de 95 000 euros. Suite à visite réalisée en juillet 2026 par quelques élus, Monsieur le Maire indique que le bien ne correspond pas à nos attentes ; prix de vente élevé, bien non adapté à la location, risque d'infiltration par le talus.

Monsieur BENETEAU évoque la vente d'un autre bien situé dans le bourg de Torsac « rue de la Forge » appartenant aux enfants RICHARD, au prix de 155 000 €.
Il met en avant l'intérêt pour la commune, dans la mesure où le terrain situé à l'arrière de la maison d'habitation est attenant au logis de Cellebrache.

Débit de boissons « licence IV »

Monsieur le Maire expose que suite à cession du fonds de commerce par Pascal MELIN au profit de la commune de TORSAC, la commune a pour obligation de déclarer la mutation du débit de boissons à consommer sur place au titre de la licence IV auprès de la Préfecture et de désigner un exploitant qui sera détenteur d'un permis d'exploitation.
Au sein de la mairie, cette personne ne peut pas être un élu ; par contre, il est possible de mettre un salarié qui devra effectuer une formation à cet effet.
Il est rappelé que conformément à *l'article L3333-1 du code de la santé publique*, un débit de boissons de 3ème et 4ème catégorie qui a cessé d'exister depuis plus de 5 ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis.
Madame Séverine EGRETEAU, salariée de la commune, s'est portée volontaire pour effectuer la formation de 2,5 jours qui aura lieu les 14, 15 et 16 octobre 2026. Le coût à la charge de la commune est de 576 euros.

Logiciels informatiques du secrétariat de la mairie

La migration des données a lieu du 2 au 9 septembre 2026. La formation de la secrétaire aura lieu les 10 et 11 septembre 2026.
Coût financier :
Année N : 4 256 euros (logiciels de départ AGEDI et reprise des données JVS)
A partir de N+1 : cotisation annuelle AGEDI de 1 102 euros (au lieu de 1 533 € par JVS en 2026)

Grand Angoulême : rugby SA XV

Monsieur le Maire informe les conseillers que Grand Angoulême attribue à la commune de Torsac 4 places de rugby pour chaque match au stade de Chanzy.
Des places VIP peuvent être demandées au Grand Angoulême ; elles sont attribuées par le Grand Angoulême aux 38 communes à tour de rôle.

Questions diverses

Piégeage des moustiques tigres

Compte rendu est donné par Elisabeth HOWE : 1 piège à moustiques tigres a été installé dans le bourg. Un seul moustique tigre a été recensé.

Salle polyvalente

Monsieur BENETEAU demande quelle suite a été apportée à la demande formulée le syndicat FO. Monsieur le maire répond que, comme évoqué en conseil municipal, la salle n'a pas été mise à disposition gratuitement. La salle a été louée au tarif en vigueur.

Demande de Monsieur ROVIRA (Al Castell d'Hélys)

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande faite par Monsieur ROVIRA, sollicitant une aide financière de 2000 €de la commune pour la perte financière qu'il a subi en juin et juillet 2026 en raison des travaux du pont sur la RD 41, le privant de sa clientèle de passage : vélo tourisme, camping-car et touristes de passage. Il a été précisé que bien que les travaux aient été initiés par le Département, ce dernier n'interviendra pas au titre d'un dédommagement.
Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en octobre 2026.

Balade des oies sauvages

Portée par les randonneurs de la Vallée de l'Echelle depuis de nombreuses années, cette manifestation aura lieu cette année à Torsac les 26 et 27 septembre prochain. Elle attire chaque année entre 400 et 1200 personnes. Un vin d'honneur sera organisé le samedi soir par la commune.

Information diverse

Madame HENRI Audrey informe les conseillers et le public présent qu'elle va quitter la commune de Torsac début 2027, ayant un projet professionnel dans un autre département.
Elle démissionnera de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale en temps voulu.

Prochaines réunions

- Réunion de travail le lundi 5 octobre 2026 à 19h30 à la mairie
- Réunion publique le mardi 20 octobre 2026 à 20h à la salle polyvalente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00	
Le Maire, **Thierry PERONNAUD**	**La secrétaire de séance,** **Elisabeth HOWE**